

# MAIRIE DE ST LEGER LE PETIT

---

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2021

---

**Etaient présents :** Mme GARNAUD Aurélie, Maire, M. AMIOT Jean-Christophe, M. BECHEREAU Olivier, M. FEUILLOLEY Benjamin, M. CHAUSSEC Jean-Jacques, Mme ROY Simone, Mr KAHOUADJI Jessy.

**Excusée :** Mr LABOUREAU Sylvain (Pouvoir donné à Monsieur FEUILLOLEY Benjamin)  
Mme MOUDURIER Josiane  
Mr ROLLIN William  
M. DELAGE Alain

**Secrétaire de séance :** Monsieur BECHEREAU Olivier

---

**Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 18 juin 2021**

### **1. Convention concernant la vérification périodique des poteaux incendie**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le droit applicable en ce qui concerne le contrôle des dispositifs de défense contre l'incendie et les obligations des communes en la matière. Madame le maire informe le conseil municipal de la proposition de convention formulée par la SAUR concernant la vérification périodique des poteaux incendie.

Après présentation de l'offre de la SAUR, le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame Le Maire à signer la convention pour cette année. A l'avenir, le Conseil Municipal prévoit d'étudier les différentes possibilités et potentielles offres concurrentes afin de minimiser cette dépense qui n'incombait pas à la commune jusqu'à maintenant.

**8 VOIX POUR**

### **2. Fixation des modalités et des tarifs de location du centre socio-culturel**

Sur proposition de Madame Le Maire, le Conseil Municipal a révisé les tarifs de location du centre socio-culturel (notamment le montant de la caution ainsi que les frais de chauffage).

Pour rappel voici les tarifs de location de la salle des fêtes de SAINT LÉGER LE PETIT

#### **Pour les particuliers :**

<u>Habitant de la commune :</u>	1 <sup>er</sup> jour :	75.00 €
	2 <sup>ème</sup> jour :	45.00 €
Caution :		1 000.00 €
Chauffage :	par jour :	30.00 €

<u>Habitant hors commune</u> :	1 <sup>er</sup> jour :	165.00 €
	2 <sup>ème</sup> jour :	100.00 €
Caution :		1 000.00 €
Chauffage :	par jour :	30.00 €

**Pour les associations :**

Associations communales : gratuite le 1<sup>er</sup> jour de la 1<sup>ère</sup> manifestation annuelle

	1 <sup>er</sup> jour :	45.00 €
	2 <sup>ème</sup> jour :	25.00 €
Chauffage :	par jour :	30.00 €

<u>Associations hors commune</u> :	par jour :	65.00 €
Chauffage :	par jour :	30.00 €

<u>Associations commerciales</u> :	par jour :	220.00 €
Chauffage :	par jour :	30.00 €

Location de vaisselle : 0.50 € par couvert

Toute dégradation ou casse lors de la location de la vaisselle sera facturée aux intéressés

**8 VOIX POUR**

**3. Lecture et approbation du contrat de location du broyeur à végétaux**

Monsieur LABOUREAU Sylvain a transmis au Conseil Municipal l'ébauche d'un contrat de location auquel le Conseil a apporté quelques modifications afin d'encadrer au mieux la location du broyeur à végétaux.

**8 VOIX POUR**

**4. Projet d'adhésion à une application de communication pour les habitants de SAINT LÉGER LE PETIT**

Madame Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de souscrire à une offre permettant à la commune d'envoyer des alertes et des informations directement aux habitants via une application (Illiwap) à télécharger sur smartphone.

**7 VOIX POUR - 1 ABSTENTION**

**5. Bilan du 14 juillet 2021**

Madame Le Maire présente le détail des dépenses (nourriture, boissons, décoration, animation, prestation du grapheur,...) qui s'élève à environ 3 070 €. La journée semble avoir satisfait tous les participants, le Conseil Municipal décide de réitérer l'opération en 2022.

**6. Bilan des travaux de reconstruction de la station d'épuration des Chamignons**

Monsieur FEUILLOLEY Benjamin expose au Conseil Municipal l'avancée des travaux et explique que la station devrait être opérationnelle au 15 août 2021.

## **7. Bilan de 1<sup>ère</sup> année de mandat**

Compte tenu du nombre d'absent à la réunion le Conseil Municipal a décidé de reporter cette discussion au prochain Conseil.

## **8. Projet à envisager pour 2022**

Le Conseil Municipal souhaite impliquer la population dans ses actions et prendre en compte des besoins des habitants c'est pourquoi l'organisation d'une réunion publique le 17 septembre a été décidée

*Vu par Nous, Maire de la commune de Saint Léger le Petit  
pour être affiché le 16 juillet 2021 à la porte de la mairie,  
conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGCT  
A Saint Léger le Petit, le 16 juillet 2021  
Le Maire,*

